

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 501/2023****SEANCE DU 12 JUIN 2023**

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 33

- Pour : 33
- Contre : 00
- Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le cinq juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Denis SABON, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents

M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, , Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
Mme Chantal GRABNER représentée par M. Xavier MARQUOT
M. Jean-Michel BOUDIER représenté par M. Michel BOUYER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Jean-Dominique ARCHIER
Mme Valérie ANDRES représentée par M. Jonathan ARGENSON
Mme Aline LANDRIN représentée par Mme Céline BEYNEIX
Mme Joëlle EICKMAYER représentée par M. Denis SABON
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO

Absents

M. Yann BOMPARD
Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**N° 501/2023**

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE DIVERSES ASSOCIATIONS**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget » ;

Considérant que la commune d'Orange souhaite, d'une part, soutenir et épauler les sportifs qui mettent la Ville à l'honneur ;

Considérant qu'il convient de valider les demandes de subventions ci-après :

	Associations	Actions	Montants
1	First Impact M. Nicolas BOUISSON	Participation de 4 jeunes boxeurs aux championnats de France à GOUSSAINVILLE et CUSSET au mois de février 2023.	400€
2	Section Echecs du Collège Arausio M. Pierrick VIGNARD	Qualification de plusieurs joueurs collégiens à la finale nationale d'échecs qui aura lieu à Yonne en Seine et Marne du 22 au 25 mai 2023.	500€
3	Mistral Triath'Club Mme Marie-Laure DELFOUR	Qualification de 4 jeunes duathlètes aux championnats de France de duathlon qui a eu lieu à Châteauroux le 8 avril 2023.	200€
4	Cercle d'Escrime Orangeois M. Bruno ALBERRO	Qualification d'une athlète au championnat de France qui se déroulera à Albi les 9, 10 et 11 juin 2023. Participation de 8 jeunes athlètes au régional de Draguignan le 26 mai 2023.	750€
5	Avenir Gymnique Orangeois M. Armelle ROUAULT	Participation des 11 gymnastes de l'équipe Team gym aux championnats de France qui auront lieu à Poitiers, le week-end du 27 et 28 mai 2023.	1100€
6	Beat Down 24 M. Guillaume ALMARCHA	Deux athlètes champions du monde WBFC en Kick Light Elite.	400€

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'allouer les subventions exceptionnelles aux 6 associations comme susmentionnées dans le tableau ;

Article 2 : de dire que ces associations ont satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Celine BEYNEIX

